

Le D'émocrate

PRIX : 3000 FG

N° 1131 DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022 * ZONE CFA 500 * HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS

P.3



Le PM Gomou tente de recoler les morceaux avec le quatuor

Les acteurs politiques posent leurs préalables

AVIS IMPORTANT

L'Administration et la Direction Générale de "L'Indépendant & Démocrate" informent tous ses partenaires et annonceurs, que depuis le 1er novembre 2022, Monsieur Mamadou Aliou DIAKITE n'est plus le Directeur Commercial du groupe de presse. Par conséquent, M. Diakité n'est plus membre de notre personnel et n'est habilité ni à représenter, ni à engager L'Indépendant & Le Démocrate dans une quelconque activité.

Désormais, en cas de besoin, le groupe de L'Indépendant & Le Démocrate vous invite cordialement à vous référer à l'adresse directioncommerciale@lindependant.org telle que mentionnée dans l'ours du journal.

Merci de nous faire confiance

L'Administrateur général du groupe de presse de "L'INDEPENDANT & Le Démocrate"



Vous avez bien dit « dialogue inclusif »? P.5

TRANSITION

Vous avez bien dit « dialogue inclusif » ?

Nicolas Machiavel, l'illustre auteur de l'essai « Le Prince », avait, dès le Moyen âge, administré, aux négociateurs professionnels, amateurs ou de circonstance, un conseil avisé : « un ennemi (ou un adversaire, c'est selon), on l'embrasse pour mieux... l'étrangler ».



Nicolas Machiavel, l'illustre auteur de l'essai « Le Prince », avait, dès le Moyen âge, administré, aux négociateurs professionnels, amateurs ou de circonstance, un conseil avisé : « un ennemi (ou un adversaire, c'est selon), on l'embrasse pour mieux... l'étrangler ».

De toute évidence, le Premier ministre guinéen, Bernard Gomou, est de ceux qui n'hésitent pas à afficher publiquement leur volontarisme, quitte à risquer d'avaler des coulevres, dans un

contexte aussi difficile que miné.

Dans l'après-midi du jeudi 10 novembre 2022, le boss de la primature a entamé une démarche qui se présente comme une médaille à double face, même si ceux qui ne croient pas en lui pensent déceler une ruse visant à prendre des images pouvant conforter une certaine idée d'un « dialogue inclusif » inter guinéen, loin des pressions « insupportables » de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Les quatre grandes coalitions politiques qui l'ont reçu, ont surtout tenu à démontrer leur « bonne foi », eux qui s'inquiètent du sort de leurs responsables embastillés, sans autre forme de procès, sur la base de charges discutables.

Ce n'est pas pour rien que Mamadou Sylla et ses collègues, dont certains ont échappé miraculeusement à la CRIEF ou aux poursuites post-manifestations, ont posé des exigences qui montrent très bien qu'ils n'ont jamais perdu le sens des réalités. Et pour cause ! Tous risquent de se retrouver quelque part à Coronhie, à la moindre imprudence.

Gomou, lui, pourra brandir ce « résultat » inattendu comme un trophée de guerre devant le colonel Mamadi Doumbouya qui, en l'espace d'un peu plus de 13 mois, a fini par réaliser que

la gestion d'un Etat est loin d'être une parade militaire.

Entre les deux groupes aux intérêts plus divergents qu'il ne paraît, en dépit des lieux communs servis par les thuriféraires de « l'intérêt supérieur de la nation », se pose une CEDEAO dont le médiateur désigné, Yayi Bony pour ne pas le nommer, suivant qu'on raisonne du point de vue du pouvoir militaire ou de ce qui s'est transformé en « opposition farouche » à la gestion actuelle, devient un problème ou une solution au Mal guinéen.

Il va de soi que toutes les appréhensions, toutes les hésitations, toutes les prétentions teintées d'une mauvaise foi évidente, finiront par s'effondrer si un véritable dialogue est engagé entre les deux parties qui ont accepté de débiter des discussions jusque-là inespérées.

L'enjeu du retour rapide à l'ordre constitutionnel, loin de ce que certains théoriciens de l'abstrait ont appelé « refondation », en vaut sans doute la chandelle, mais il reste à savoir à quel prix le résultat final escompté sera obtenu.

La rédaction

L'ACCORD CONJOINT GUINÉE-CEDEAO

Dr Makanera passe au crible la transition guinéenne



Joint au téléphone par l'indépendant.org, Dr Alhassane Mankanera, ancien membre de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), pense que l'espoir est permis dans le cadre de l'accord conjoint Guinée-CEDEAO. Selon lui, beaucoup de choses bougent dans cette nouvelle transition que connaît le pays.

« La transition est en marche, de 36 mois on est arrivé à 24 mois », a déclaré l'universitaire avec une pointe d'optimisme.

« Les autorités doivent s'investir d'avantage et faire en sorte que la Guinée gagne. Autrement dit, qu'on ne parle plus de transition dans ce pays, à l'avenir », a-t-il ajouté.

Comparant les différentes transitions enregistrées depuis 1984, Dr Mankanera estime que celle actuelle semble « plus sûre » que les autres.

« On a connu une transition sous le général Lansana Conté qui a duré 9 ans. Il était seul à bord. On a connu une transition, sous Dadis, qui est passé avec une vitesse exponentielle et qui nous a conduit à ce procès dit du 28 septembre 2009. On a vu la transition sous colonel Sékouba Konaté qui a été une période apaisée (...) », rappelle-t-il.

« (...) Les trois premières transitions ont créé des problèmes et donc il faudra observer celle-là (en cours). Il faut reconnaître qu'il y a des bonnes actions qui sont posées. Je suis sûr, personne n'est contre la récupération de biens de l'Etat, tous les leaders défendent ça », affirme-t-il.

Pour une transition apaisée sans violence, l'enseignant donne sa solution.

« Si on veut une Guinée heureuse, indépendante et saine, il faut sensibiliser tous les acteurs sociopolitiques, que les gens œuvrent pour l'intérêt de la Guinée, si nous visons tous l'intérêt général, les choses seront très faciles. C'est ce qui permettra à la transition d'arriver à bon port », a-t-il conclu.

Alpha Amadou Diallo

Le Démocrate

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Kipé Dadiya
Commune de Ratoma
Email: lindependant.org
Tél : 628.529.162 / 628.85.84.18
Conakry

Redacteur en chef

Alpha Amadou DIALLO : 628.85.84.18
Email: lindependantguinee@gmail.org

Comité de rédaction

Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Mamadou KOUYATÉ
Aïssatou Sadio BAH

P.A.O

G. SOUMAORO
Tél. (+224) 628.529.162

Recouvrements, Abonnements,

Marketing, Publicités & Annonces

servicecommercial@lindependant.org

Amadou Tidiane DIALLO

Tél. (+224) 666 60 79 99

Amadoutidianediallo

@lindependant.org

Distribution: SPIC / Maison du Livre

Impression : SPIC/Imprimerie Le

Scribe

Lisez le journal numérique sur le site

https://lindependant.org

Avis très important

Pour vos avis, annonces et publicités, Publi-reportages, couvertures médiatiques et abonnements, contactez le service commercial et marketing au :

Tél. : Tél. (+224) 666 607 999 / Tél. (+224) 628.529.162

E-mail : servicecommercial@lindependant.org

LE PM GOMOU TENTE DE RECOLER LES MORCEAUX AVEC LE QUATUOR

Les acteurs politiques posent leurs préalables

Le Premier ministre, Bernard Gomou, et les facilitatrices ont rencontré, ce jeudi 10 novembre 2022, le quatuor composé de l'ANAD, du RPG arc-en-ciel, de la CORED et du FNDC politique. Après plusieurs heures d'échanges à huis-clos, le chef du gouvernement affirme être sorti de la salle « satisfait ».



« Ce que je peux vous garantir, c'est que les préparatifs de cadre de dialogue inclusif sont en marche. Les lignes bougent », a déclaré Bernard Gomou.

A l'en croire, un rapport lui a été remis dans lequel il a rassuré que les échanges vont « continuer pour que le cadre de dialogue inclusif puisse démarrer dans les jours avenir ».

Selon une source proche des coalitions, le contenu du rapport qui a été remis à Bernard Gomou et les trois facilitatrices, mentionne plusieurs conditions préalables à la participation du quatuor au dialogue inclusif.

Il s'agirait entre autres de « la libération des prisonniers politiques et le retour paisible des dirigeants politiques en exil ; l'arrêt immédiat des poursuites judiciaires contre les responsables politiques et de la société civile ; la levée du contrôle judiciaire des neuf leaders politiques actifs du quatuor ; la levée de l'interdiction de manifester ; la publication de la liste nominative des membres du CNRD ; la déclaration des biens des membres CNRD et du gouvernement à leur entre

entrées en fonction ; l'ouverture d'une enquête pour identifier et poursuivre devant les juridictions les auteurs des différents crimes lors des manifestations pacifiques sous le CNRD ; la publication des rapports des autopsies faites sur les victimes du CNRD ; la suspension des expropriations ; la restitution des biens confisqués en dehors des procédures judiciaires et le respect de la présomption d'innocence et l'annulation de l'arrêt portant dissolution du FNDC ».

Les différentes coalitions auraient également souligné au premier ministre qu'il est indispensable de mettre en place, sous l'autorité du médiateur, un comité technique de préparation du

dialogue, composé des représentants des partis politiques qui ont des revendications à faire prévaloir, les experts de l'administration du territoire et les experts du groupe de cinq (G5).

Ce comité aura pour mission « d'élaborer le cadre de dialogue en fonction de son contenu thématique portant exclusivement sur les conditions d'organisation du retour à l'ordre constitutionnel » peut-on lire dans ce rapport.

Amadou Tidiane Diallo

Le Démocrate
Votre
hebdomadaire
de tous
les mardis

GOUVERNEMENT

Quel sort pour les acteurs de «l'audiogate» du ministère des infrastructures ?

Suspendus depuis le dimanche 6 novembre 2022 à titre conservatoire, pour une durée non déterminée, le ministre des Infrastructures et des Transports, Yaya Sow, et sept hauts fonctionnaires de son département ne sont toujours pas fixés sur leur sort.

Pour éviter une paralysie des activités dans ce département, le colonel Ibrahima Sory Bangoura, a d'ailleurs été nommé ministre par intérim. Une décision saluée par le président de l'Union Guinéenne pour la Démocratie et le Développement (UGDD), qui estime que le Premier ministre a bien fait de les suspendre.

« Ce scandale est extrêmement grave. En tant que chef du gouvernement, c'est lui qui est directement responsable du ministre des Infrastructures et du transport », indique Pépé Francis Haba.

Ce membre de l'Alliance nationale pour l'alternance et la démocratie (ANAD), déplore également que les anciennes pratiques commencent à revenir.



« On voit que la pratique de copinage et de clientélisme des hauts cadres de notre Etat est courante. Il y a beaucoup de gens, même s'ils sont payés à des milliers de dollars dans les institutions internationales ou à l'étranger, quand on leur demande de venir pour servir le pays, ils n'hésitent pas parce qu'on a l'impression qu'en Guinée, on ramasse très facilement l'argent de l'Etat », dénonce-t-il.

Pour rappel, cette suspension fait suite à la fuite de l'audio d'une réunion secrète tenue au Ministère des Infrastructures et des Transports, en l'absence du Yaya Sow.

Le ministre Sow a d'ailleurs rejeté toute responsabilité dans cette affaire.

En outre, il indiqué que l'un des cadres – dont la voix est perceptible dans cet audio – a été ramené à son poste au département, suite à des pressions, alors qu'il avait été suspendu.

Amadou Tidiane Diallo

Avis important

L'Administration et la Direction Générale de «L'Indépendant & Démocrate» informent tous ses partenaires et annonceurs, que depuis le 1^{er} novembre 2022, **Monsieur Mamadou Aliou DIAKITE** n'est plus le Directeur Commercial du groupe de presse.

Par conséquent, **M. Diakité** n'est plus membre de notre personnel et n'est habilité ni à représenter, ni à engager L'Indépendant & Le Démocrate dans une quelconque activité.

Désormais, en cas de besoin, le groupe de **L'Indépendant & Le Démocrate** vous invite cordialement à vous référer à l'adresse directioncommerciale@lindependant.org telle que mentionnée dans l'ours du journal.

Merci de nous faire confiance

L'Administrateur général du groupe de presse de «L'INDEPENDANT & Le Démocrate»

TRANSITION EN GUINÉE

Le Forum des forces Sociales de Guinée souhaite le retour rapide à l'ordre constitutionnel

Dans un communiqué publié dont lindependant.org détient copie, Le Forum des Forces sociales de Guinée (FFSG) a fait une synthèse de ses contributions pour un dialogue « inclusif et constructif » qui a été transmise au premier ministre, Bernard Gomou qui, lui, s'active renouer le dialogue avec les forces vives de la nation.

Dans ce document, le Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG), dit être convaincu, bien « malheureusement », que si un format objectif et réaliste de dialogue inclusif n'est pas trouvé de toute urgence, « il y a de fort risque que des troubles sociopolitiques et sécuritaires sans précédent s'emparent de la transition guinéenne à tout moment », insiste le coordinateur Abdoul Sacko.

Le coordonnateur explique par la suite que le FFSG engagé, depuis le début de la transition de façon indépendante et objective, dans la recherche d'une approche inclusive, transparente et consensuelle pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel normal, avec le moindre risque pour la stabilité économique, politique, sociale et sécuritaire du pays et de la sous-région, a toujours fait des propositions citoyennes aux autorités de la transition et aux partenaires.

« Le Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG), se félicite des ouvertures en cours au niveau national à travers les échanges entre les parties prenantes et au niveau international à travers un début d'accord avec la CEDEAO sur le chronogramme de la Transition. Pour ce faire, le FFSG se fait le devoir à l'occasion de la présente rencontre avec monsieur le Premier Ministre, Chef du gouvernement, de lui transmettre la synthèse de ses propositions pour un dialogue inclusif et constructif favorisant un retour rapide à l'ordre constitutionnel dans le respect des lois et des droits», affirme le document.

Comme pistes des



solutions, le FFSG propose de structurer du dialogue, par le respect de la Charte de la transition (article 36) qui fait une distinction entre le CNRD et le gouvernement avec mention spéciale que

le CNRD (article 37) est l'organe central de décision et d'orientation, conformément à l'article 77 de la Charte de la Transition.

Amadou Tidiane Diallo

RECYCLAGE DANS L'ADMINISTRATION

Le Col. Doumbouya nomme Alia Camara, président du bureau exécutif du CNDS

Le président de la transition a nommé Alia Camara comme président du bureau exécutif du Conseil National du Dialogue Social (CNDS), président du bureau exécutif.

Le décret a été lu à la Radiotélévision guinéenne (RTG), ce vendredi 11 novembre 2022.

Pour rappel, avant la chute du pouvoir d'Alpha Condé le 05 septembre

2021, Alia Camara occupait le poste de l'inspecteur général de travail.

Au moment de la prise du pouvoir, le Colonel Doumbouya avait promis qu'il n'y aura pas de « recyclage », mais cela n'a pas empêché les ex ministres Emilie Diaby et Mohamed Lamine Doumbouya d'être nommés.

Amadou Tidiane Diallo



POURSUITE JUDICIAIRE

La CRIEF «pilonne» Kabinet Sylla «Bill Gates»



Le parquet spécial de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF) a animé une conférence de presse, ce mercredi 9 novembre 2022, pour faire le point de l'évolution des 101 dossiers qu'elle instruit, dont celui de Kabinet Sylla « Bill Gates », l'ancien intendant de la présidence de la République l'ex président Alpha Condé.

Selon la substitut du procureur, Joséphine Tinguiano, Sylla « Bill Gates » est poursuivi pour des faits de « corruption dans le secteur privé, détournement de deniers publics, faux et usage de faux en écriture publique, vol en bande organisée, recel de fonds publics, enrichissement illicite, concussion, abus d'autorité, blanchiment de capitaux et complicité ».

Selon elle, à la date de nomination de Sylla au poste d'intendant général (le 4 février 2014), l'intéressé n'avait qu'une seule société dénommée Business Marketing International, et ses nouvelles fonctions ne lui garantissait qu'un salaire de 6 millions de francs guinéens.

La parquet parle des traces de transactions, retrouvées par la Cellule nationale de traitement des informations financières (Centif) variant entre 34 millions de dollars à des milliers d'euros. D'autres transactions indiquent, le bureau du procureur de la CRIEF, des montants de plusieurs milliards GNF.

« Nous ne pouvons pas vous dire avec certitude qu'il a détourné (...) mais nous avons mis suffisamment d'éléments à la disposition des magistrats enquêteurs pour pouvoir asseoir leur conviction (... », a dit le procureur Aly Touré au cours de la conférence de presse.

Les avocats de Sylla « Bill Gates », qui dénoncent les « méthodes » du parquet spécial ont introduit un recours en annulation de l'inculpation de leur client, estimant que la procédure employée ne respecte pas les droits du patron de Djoma Group.

Les poursuites contre les anciens barons du régime déchu d'Alpha Condé sont interprétées par l'ex parti au pouvoir comme une tentative d'écarter de la course au pouvoir des personnalités à même d'être candidats aux prochaines élections prévues à la fin de la période de transition.

Mamadou Kouyaté

RÉMY LAMA

L'ancien ministre de la santé, comparait devant la CRIEF

Ce jeudi 10 novembre 2022, l'ex-ministre de la santé poursuivi pour des faits de corruption dans la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics et de complicité a été entendu par la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF).



Les faits qui lui sont reprochés remontent en 2020, sur les contrats de passation des marchés avec les importateurs de médicaments et des produits pharmaceutiques en Guinée.

Au cours des débats, le médecin Rémy Lama dit avoir reçu des instructions de l'ex Premier ministre d'alors (Ibrahima Kassory Fofana) pour surseoir aux contrats de fournitures des produits pharmaceutiques avec la société «segua» et mettre en place un mécanisme urgent pour éviter la rupture de médicaments. Lama étaye ses dires par une lettre qui lui a été adressé le 13 juin 2020.

Toutefois, selon lui, cette instruction est intervenue juste après une concertation entre le Premier ministre et le ministre de l'économie et des finances relatives à la passation de marchés publics.

« Une fois ces instructions ont été données, j'ai laissé le soin à l'agent judiciaire de l'Etat des'occuper de ce qui est de la procédure de résiliation du contrat » a-t-il dit devant la barre.

A la question de la partie civile de savoir s'il avait porté plainte en justice pour faux et usage de faux, le médecin Lama dit n'avoir pas fait, mais, soutient-il, « j'ai continué à faire des rappels à l'Agent judiciaire de l'Etat ».

Poursuivant sa narration à la barre, l'accusé dit-être « mal à l'aise que la société continue d'opérer avec un contrat déjà expiré ». C'est pourquoi, il indique qu'il fallait donc résilier le contrat avec cette société.

Après plusieurs heures d'audition, la cour a renvoyé le dossier le 22 novembre pour la suite des débats.

Amadou Tidiane Diallo

SUSPENSION DE 8 CADRES DES IRE DE KANKAN, FARANAH ET KINDIA

Le MEPU-A apporte des précisions



Comme annoncé précédemment, le ministre de l'enseignement pré-universitaire et de l'alphabétisation (MEPU-A), Guillaume Hawing, a procédé ce vendredi, 11 novembre 2022, à la suspension de plusieurs cadres des inspections régionales de l'éducation (IRE) de Kankan, Faranah et Kindia de leurs fonctions. Les cadres qui font l'objet de sanction sont accusés de « falsification et complicité de falsification des résultats des résultats du BEPC (brevet d'études du premier cycle) de l'IRE de Kankan, session 2021 de l'année scolaire 2020-2021 ».

Et, selon des informations publiées par le service de communication et relations publiques sur la page officielle dudit département sur Facebook en ce début, cette affaire concerne plus de 1600 candidats au BEPC session 2021, aujourd'hui élèves en classe de 12^{ème} Année, qui sont dépourvus du diplôme de brevet d'études du premier cycle.

Guineematin.com vous propose ci-dessous la communication du MEPU-A sur cette affaire.

L'Inspection Régionale de l'Education de kankan fait l'objet de remous ces dernières 48 heures.

En cause, plus de 1600 candidats au BEPC session 2021, aujourd'hui élèves en 12^{ème} Année se retrouvent

sans diplôme de brevet.

Que s'est-il réellement passé ?

Ces candidats qui n'ont pas été déclarés admis selon les résultats du Service National chargé des Examens et Contrôles Scolaires et dont l'admission n'a aussi été déclarée par l'opérateur de téléphonie Areeba, se sont curieusement retrouvés sur une liste des admis provenant de la base des données de l'Inspection Régionale de l'Education de Kankan. Cette seconde liste frauduleusement établie ne saurait attester la réussite d'un candidat face aux résultats officiels proclamés par le département.

Malheureusement, ils sont plus de 1600 candidats qui ont été inscrits dans plus de 140 établissements scolaires de la région de Kankan à se retrouver dans cette situation.

Aujourd'hui confrontés à l'impossibilité de recevoir leurs diplômes du BEPC, parce que n'ayant pas été admis en 2021, ces jeunes réagissent sur la place

publique et amènent l'autorité actuelle du MEPU-A à fouiller dans les archives de 2020-2021 antérieure à l'avènement du CNRD au pouvoir.

Le constat révèle que pour la session 2020 – 2021, ce sont 7426 candidats qui ont été officiellement déclarés admis au BEPC dans la région de Kankan. Contrairement à 9115 se trouvant sur la liste issue de la base des données de l'IRE de kankan.

Ce qui démontre que ces candidats malheureux ont été victimes d'une falsification de vrais résultats par certains responsables de l'éducation à la base.

Le Ministre Guillaume HAWING qui hérite de cette situation trouve ce comportement inacceptable et totalement contraire à l'esprit de refondation et de moralisation du système éducatif si cher aux nouvelles autorités du pays.

Il décide avec son cabinet de suspendre de leurs fonctions tous les responsables mêlés à cette situation.

Billet

Je viens de visiter une exposition portant sur la Guinée en cartes postales, deux images contrastées me montent à l'esprit : d'abord la Guinée d'hier, une terre paradisiaque habitée par des populations asservies par un régime colonial. Ensuite la Guinée d'aujourd'hui, un pays en voie de paupérisation poussée du fait des clans maffieux ses propres rejetons. On n'est pas sorti de l'auberge, hélas !

Walaoulou BILIVOGUI

VOIRIE URBAINE

Des citoyens critiquent les travaux routiers inachevés à Conakry

Les travaux de construction et de réhabilitation des routes dans la capitale Conakry provoquent de nombreux désagréments qui gênent la mobilité des citoyens. Interrogés par la rédaction de lindependant.org, des usagers tirent la sonnette d'alarme.



En désespoir de cause, Mamadou Samba Diallo dit avoir abandonné son métier de taxi-motard qu'il exerçait sur la transversale Dabompa-Cimenterie, depuis que les travaux de la voirie urbaine ont démarré, pour se lancer dans le commerce au détail.

L'homme fustige l'état de dégradation des routes et regrette le temps où la circulation était beaucoup plus fluide. Selon lui, c'est une perte de temps de continuer à conduire la moto dans les conditions actuelles.

« Si tu dois réparer tes pneus ou changer de pièces chaque jour, il est préférable d'investir dans commerce. Nous avons vraiment des difficultés à circuler actuellement. J'ai tellement investi au garage que j'ai fini par arrêter de travailler comme conducteur de taxi-moto », a déclaré Diallo, apparemment résigné.

Le constat est le même pour Aissatou Barry, étudiante en chimie, à l'Université Nongo Conakry (UNC).

« Je demande à l'État de poursuivre les travaux afin de pouvoir les terminer. Se déplacer aujourd'hui est devenu un vrai problème car même les raccourcis ne sont pas bitumés. C'est un vrai

calvaire ! », dénonce-t-elle.

« J'ai toujours peur quand je me trouve dans la circulation. Il y a des trous partout et cela peut par exemple provoquer un avortement pour une femme enceinte », fait-elle remarquer.

Pour Mamadou Yaya Diallo, résident dans un quartier de la banlieue Conakry, l'État devrait confier les travaux à plusieurs sociétés pour permettre leur accélération.

« Il devrait y avoir une société dans chaque commune pour s'occuper spécifiquement des tronçons engagés. Cela permettra de vite terminer les travaux avec un résultat fiable. C'est la seule solution », soutient-il.

Le ministre des Infrastructures, Yaya Sow – Ndlr : actuellement suspendu par une note

Premier Ministre, Bernard Gomou, dans une affaire de fuite d'un audio où certains de ses hauts cadres discutaient des parts de marchés publics, en l'absence du chef de département -, avait annoncé un programme d'environ 200 millions de dollars USD, destiné à réaliser l'ensemble des travaux en cours.

Le gros hic est le coût de réalisation du kilomètre de route qui serait d'environ 1,5 millions USD, selon le ministre Sow. Cela représente un montant élevé pour un Etat manquant cruellement d'infrastructures, où tout est prioritaire.

En attendant, cette situation pénible continue de contrarier les citoyens de la capitale.

Aissatou Walid bah

Billet

« Vivre au jour le jour, voilà la définition du prolétaire », a écrit Gilbert Cesbron, écrivain français du XX^e siècle. Ce constat d'une triste réalité peut se faire sous tous les ciels et dans tous les temps. A retenir cependant que la majorité des prolétaires d'aujourd'hui se trouve dans les pays du Sud, notamment en Afrique.

Walaoulou BILIVOGUI

LA CIRCULATION DES VÉHICULES

Administratifs désormais restreinte en Guinée

Pour faire respecter les horaires de travail fixés de 8 à 17h, avec une heure de pose (13h-14h), le haut commandement de la gendarmerie nationale, Balla Samoura, et le directeur général de la police nationale, Abdoulaye Sampil, ont instruit à toutes les forces de police et de gendarmerie d'empêcher sur l'ensemble du territoire national l'usage de véhicules administratifs (VA), en dehors du cadre exclusif du travail.



Dans un communiqué publié ce mercredi 09 novembre 2022, il est mentionné qu'il est désormais interdit à tout véhicule immatriculé VA de sortir dans la commune de Kaloum, avant 17h, du lundi au vendredi.

Le communiqué indique également l'interdiction de la circulation des véhicules administratifs pendant les jours non ouvrables

(samedi, dimanche et jours fériés), tout en soulignant que l'usage de ces véhicules dans les cérémonies non officielles (mariages, baptêmes, etc) est formellement interdit.

Une dérogation est toutefois accordée aux usagers de VA détenteurs d'une autorisation et d'un ordre de mission délivré par l'autorité du tutelle.

Amadou Tidiane Diallo

Le Démocrate

Votre hebdomadaire de tous les mardis

TPI MAFANCO

Un des accusés confirment le viol de Mmah Sylla

Daniel Lamah, un deuxième accusé appelé à la barre au Tribunal de Première instance (TPI) de Mafanco, au sujet de l'affaire du viol et de la mort d'une jeune femme dénommée Mmah Sylla, a affirmé, le lundi 7 novembre 2022, que les intestins de la victime avaient été perforés au cours d'une première opération chirurgicale.

Devant le président du tribunal, Souleymane 1 Traoré, le médecin Lamah, accablé de faits criminels présumés a, dans un premier temps, nié les faits qui lui sont reprochés, avant de reconnaître avoir participé à plusieurs interventions chirurgicales subies par la victime.

« J'ai fait la première opération avec Patrice à la clinique de Dr Célestin. Dans la salle ont été trois – Patrice et Célestin moi – (...)

la perforation des intestins a eu lieu lors de la première intervention » a-t-il reconnu à la barre.

« C'est quand ils ont besoin moi, qu'on m'appelle pour venir intervenir. Quand j'ai vu M'Mah le 30 août (2021), la situation n'était pas compliquée (mais) la clinique n'avait pas de matériel des stérilisations », a ajouté Lamah, précisant que Mmah Sylla a subi 4 opérations en sa présence.

Le procureur de la République près du TPI de Mafanco, Kanfory Ibrahima Camara, a promis de tirer toute l'affaire au clair, avec des preuves tangibles à l'appui.

« Nous sommes en train de chercher des preuves pour que des telles choses ne se répètent plus chez nous » a promis le ministère public.

L'affaire du viol et de la mort de M'Mah Sylla a scandalisé l'opinion au cours des derniers mois de 2021. Selon la partie civile, cette dame, venue dans une structure sanitaire pour des soins, aurait été violée et a subi sept interventions chirurgicales.

La victime est décédée dans une clinique à Tunis, où elle avait été évacuée, au mois de novembre 2021.

Amadou Tidiane Diallo



WASHINGTON

La transition en Guinée et menaces qui pèsent sur la CEDEAO au cœur des rencontres de Dalein

En séjour prolongé à l'étranger, sans doute du fait de la crise autour de la gestion de la transition, en Guinée, Cellou Dalein multiplie les rencontres. Au gré de ses voyages à travers le monde. La dernière date de ce jeudi, du côté des États-Unis.



C'est le principal opposant guinéen en personne qui vient de l'annoncer sur sa page Facebook. « Avant de quitter Washington ce jeudi 10 novembre, j'ai eu deux rencontres fructueuses dont l'une à mon hôtel avec Stephen Pomper, Policy Chief de l'Organisation International Crisis Group (ICG) et l'autre avec Mvemba Dizolele, Senior Fellow et Directeur du programme Afrique au Centre d'Etudes Stratégiques et Internationales (CSIS) au siège de l'Organisation à Washington ».

Et l'ancien premier ministre d'expliquer que « les échanges avec les deux hommes ont porté

essentiellement sur la transition en Guinée ainsi que les risques et menaces qui pèsent sur les libertés, la démocratie et la paix dans l'espace CEDEAO. »

Ajoutant que « les deux personnalités ont déploré la multiplication des coups d'Etat militaires dans cette sous-région et les atteintes aux libertés d'expression, d'association et de manifestation qui ont suivi surtout en Guinée. »

Des événements qui interviennent au moment où à Conakry, le quatuor politique dont l'ANAD de Cellou Dalein Diallo recevait le premier ministre du gouvernement de la transition au siège de la

CORED de Mamadou Sylla, président de l'UDG. Preuve si besoin en était que les opposants ne laissent aucun répit au CNRD.

Billet

« Vivre au jour le jour, voilà la définition du prolétaire », a écrit Gilbert Cesbron, écrivain français du XX^e siècle. Ce constat d'une triste réalité peut se faire sous tous les cieux et dans tous les temps. A retenir cependant que la majorité des prolétaires d'aujourd'hui se trouve dans les pays du Sud, notamment en Afrique.

Walaoulou BILIVOGUI

POURSUITES CONTRE 188 ANCIENS CADRES DE L'ÉTAT

Boubacar Diallo du PPD y voit « un règlement de compte »



accordé à Guineematin.com, ce jeudi 10 novembre 2022, ce leader politique a émis des réserves par rapport à la sincérité des militaires au pouvoir.

« Les poursuites pour détournements de deniers publics sont normales. Parce que nous pensons qu'un pays qui veut se développer doit lutter contre la corruption et les détournements des deniers publics. Nous ne sommes pas dans un royaume où c'est une famille qui fait ce qu'elle veut. Ce sont les deniers

Le président du PPD (Parti pour la paix et le développement) met en doute la sincérité des autorités guinéennes dans leur lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics. Boubacar Diallo trouve que la démarche adoptée est biaisée et qu'elle s'apparente à un règlement de compte.

La lutte contre l'enrichissement illicite, c'est l'un des grands axes de la transition en Guinée. Depuis l'arrivée de la junte militaire du CNRD au pouvoir, le 5 septembre 2021, plusieurs dignitaires du régime Alpha Condé ont été arrêtés et incarcérés pour des soupçons de corruption et de détournements de deniers publics. Et de nombreux anciens commis de l'État sont dans le collimateur de la justice guinéenne. Dans un communiqué publié mercredi soir, 9 novembre 2022, le procureur général près la Cour d'appel de Conakry a instruit le parquet de Kaloum d'engager des démarches visant l'interdiction de sortie du territoire guinéen des 187 personnes visées par ces poursuites judiciaires.

Si cette démarche des autorités de la transition est appréciée par certains citoyens guinéens, elle suscite des interrogations et des doutes chez d'autres. C'est le cas notamment de Boubacar Diallo, le président du Parti pour la paix et le développement (PPD). Dans un entretien qu'il a

publics de l'Etat, c'est-à-dire que c'est pour tout le pays. On ne peut accepter que certains cadres détournent ces deniers publics pour en faire des richesses privées.

Mais il faudrait aussi laisser la chance aux personnes poursuivies de prouver le contraire des motifs des poursuites. On ne peut pas simplement interpellé les gens, les mettre en prison sans qu'ils ne passent devant la justice, c'est ça le problème », a-t-il déclaré, ajoutant qu'il n'y a pas assez de transparence dans ce que font les autorités guinéennes. « C'est comme si c'était un règlement de compte, c'est là où le bât blesse », déplore l'ancien député à l'Assemblée nationale, qui dénonce aussi une justice à deux vitesses.

« Pendant qu'on est en train de poursuivre certains pour un présumé enrichissement illicite, d'autres membres de la Transition sont en train de se sucrer. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, l'ancien premier ministre Sidya Touré l'a dit. Il a dit que parmi eux, il y en a qui sont en train d'acheter beaucoup de biens matériels à l'étranger. Donc, nous avons l'impression que c'est une justice à double vitesse. Mais il faut qu'ils comprennent que cette justice ne peut évoluer dans ce sens et que tôt ou tard, ils pourront être poursuivis par les régimes qui viendront », dit Boubacar Diallo.

Source : Guineematin.com

INSÉCURITÉ

Un commerçant poignardé au grand marché Madina



Mamadou Benté Bah, un jeune commerçant de 35 ans, a été poignardé par des malfrats dans l'après midi du vendredi 28 octobre 2022, pendant qu'il était sur le chemin se rendre chez son fournisseur dans le but d'effectuer le versement d'une somme de 5 millions de francs guinéens, représentant sa recette des ventes.

Des témoins, interrogés sur place, ont indiqué que le groupe d'assaillants était constitué de 3 personnes.

Après l'avoir immobilisé et subtilisé le montant, les bandits drogués et armés de couteaux ont réussi à s'enfuir, sous les regards impuissants de la foule impuissante.

Interrogé par

l'indépendant.org, Boussiriou Bah, l'oncle de la victime a indiqué que ce dernier voulait coûte que coûte se rendre chez son fournisseur indien pour lui rendre l'argent provenant de la vente des pièces détachées de moto de marque TVS.

« Je lui ai dit d'attendre après la prière du vendredi mais il était pressé de rendre l'argent. Il disait que son fournisseur l'embêtait trop et insistait pour qu'il verse cet argent. », a-t-il déclaré. Après l'incident qui s'est produit dans le quartier Boussoura, le blessé a été évacué vers l'hôpital Donka pour y recevoir des soins...

Alpha Amadou Diallo

GRAND BANDITISME

Un voleur échappe de peu à un lynchage

Un voleur, pris en flagrant délit par le propriétaire d'une voiture, a failli être lynché par la foule, il y a quelques jours, au grand marché à Matoto Kondobounyi, en haute banlieue de Conakry.



Le colosse a été surpris en pleine opération alors qu'il s'apprêtait à se saisir d'un sac contenant de l'argent et des bijoux de valeur à bord d'une voiture de marque Toyota immatriculé RCxx84C (Ndlr : les deux premiers numéros sont dissimulés par la rédaction).

Aperçu par le propriétaire qui a hurlé, les passants des environs ont afflué vers le lieu de

l'incident, où ils sont parvenus à maîtriser le malfrat, dans la cohue.

L'attroupement a en fait provoqué une collision entre deux motards, détournant l'attention de la foule. Cette situation a permis au voleur ensanglanté de prendre ses jambes à son cou, s'échappant ainsi des tenailles d'une meute qui s'apprêtait à le brûler vif.

Détail important, Mohamed Damba

(mécanicien), témoin de la scène, a révélé que l'individu pris en flagrant délit de vol est un habitué des faits. Il serait d'ailleurs l'agresseur d'une dame dénommée Salimatou, qui a eu le malheur de le croiser sur son chemin, un jour, vers 22 heures.

Commentaire d'un mendiant « Sa part d'eau sur cette terre n'est pas encore épuisée ».

Alpha Amadou Diallo

GOUVERNEMENT

Session ordinaire du Conseil des ministres

La Session ordinaire du Conseil des ministres s'est tenue ce jeudi 10 novembre 2022 de 10H à 12H, sous la haute Autorité de Son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA.

I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

Son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA, à l'entame de son message, a attiré l'attention du Gouvernement sur la très prochaine clôture de l'année d'exercice budgétaire pleine. Le Président de la Transition a constaté que malgré les avancées significatives dans la gestion des deniers publics, de vieilles habitudes persistent et s'enracinent à plusieurs endroits.

Le Chef de l'Etat a réitéré son plein engagement dans la défense des intérêts de la patrie et la préservation entière de la chose publique contre toutes formes de dilapidation.

Par ailleurs, deux points ont orienté la communication présidentielle :

L'Audit de tous les contrats de l'exercice budgétaire 2022 par l'Inspection Générale d'Etat (IGE) et par l'Inspection Générale des Finances (IGF) ; et Le passage à la RTG de tous les ministres du Gouvernement, de tous les directeurs généraux des Etablissements Publics Administratifs (EPA), des sociétés publiques et des régies financières.

1) Sur le point relatif à l'audit des contrats de l'exercice budgétaire 2022 par l'Inspection Générale d'Etat et par l'Inspection Générale des Finances :

Le Président de la Transition à titre d'information, a présenté la situation budgétaire de cette année. Pour les recettes : 26 mille milliards ; les dépenses : 30 mille milliards ; le déficit : à peu près 4 mille milliards compensé par les financements extérieurs.

Pour s'assurer que ce budget de l'exercice 2022 a été bien géré, le Chef de l'Etat a demandé, dans un premier temps, au ministre du Budget de lui fournir un document synthèse de l'engagement de crédit concernant tous les



contrats passés au titre de l'exercice budgétaire de 2022 de tous les départements ministériels, des Etablissements Publics Administratifs (EPA) et des sociétés publiques.

Au ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, instruction lui a été donnée de fournir la liste de toutes les lettres de paiements adressées à la Banque Centrale (BCRG) concernant les contrats signés et payés en 2022.

Enfin, au Gouverneur de la BCRG, de faire un document synthèse concernant chaque paiement effectué par la Banque concernant les contrats passés au titre de l'exercice budgétaire de 2022.

La gestion de la chose publique impliquant redevabilité, le Président de la Transition a instruit le Premier ministre de prendre les bonnes dispositions pour engager l'audit de tous les contrats au titre de l'exercice budgétaire 2022 des différents départements ministériels, y compris la Primature, de tous les EPA et de toutes les sociétés publiques par l'Inspection Générale d'Etat (IGE) et par l'Inspection Générale des Finances (IGF) et ce, dans un bref délai.

Aussi, le Chef de l'Etat a instruit le ministre secrétaire-général de la Présidence de prendre toutes les dispositions pour transmettre directement les conclusions des premiers audits de l'Inspection Générale d'Etat et de l'Inspection Générale des Finances déjà disponibles concernant l'exercice budgétaire 2022 à l'Agent Judiciaire de l'Etat (AJE) pour en tirer toutes les conséquences de droit.

2) Quant au deuxième point concernant le passage de tous les ministres du Gouvernement et de tous les directeurs généraux des EPA, des

sociétés publiques et des régies financières à la RTG pour expliquer aux Guinéens l'utilisation du Budget exercice 2022 ;

Le Président de la Transition a instruit le Premier ministre de lui présenter, au plus tard lundi, 14 novembre 2022, le programme de passage de tous les ministres, de tous les directeurs généraux des EPA et de tous les directeurs généraux de toutes les sociétés publiques et des régies financières à la RTG pour expliquer au peuple de Guinée comment la chose publique a été gérée par chacun dans l'exercice de ses responsabilités concernant le budget 2021-2022.

Pour donner du sens à cet exercice, il a ordonné au ministre de l'Information et de la Communication de créer un contenu télé adaptée à cette épreuve.

II. COMPTE RENDU DU CONSEIL INTERMINISTRIEL

Le Premier ministre, chef du Gouvernement, le docteur Bernard GOUMOU, à l'entame de son message, a signifié au nom du Conseil, sa compassion à la suite de la tragédie survenue à Souguéta sur la nationale N°1 Kindia-Mamou.

Le Premier ministre a informé le Conseil que la particularité de cet accident est qu'il y avait parmi ces victimes de nombreux étudiants enthousiastes de retrouver le chemin de l'université. A cet effet, le chef du Gouvernement a, pour le respect de la mémoire de ces jeunes arrachés brutalement à notre affection ainsi qu'à toutes les victimes de nos routes, fait observer une minute de silence.

Le Chef du gouvernement a rappelé qu'au nom du pragmatisme social du

Président de la Transition, le meilleur hommage qu'on puisse rendre à toutes les victimes d'accident de la circulation est de rendre nos routes sûres par des politiques publiques viables.

Aussi, le Premier ministre a rappelé que depuis le drame de Kolaboungni, qui avait ému tout le pays en juin dernier, deux tragédies au bilan lourd sont venues rappeler les engagements du Conseil des ministres tenu le 16 juin 2022 à Kindia sur la sécurité routière dont dix mesures fortes avaient été prises à cet effet.

Ainsi, le Chef du Gouvernement a invité les ministres en charge de la Sécurité, des Transports, de la Santé, de la Justice, de l'Administration du Territoire et du Commerce à intégrer ces recommandations du Conseil des ministres du 16 juin 2022 dans leurs actions prioritaires à réaliser avant le 31 décembre 2022.

Dans la même lancée, le Premier ministre a instruit les ministres de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) et celui de l'Enseignement Supérieur, de lui faire le point de la situation pour la suite de l'évènement.

Conformément à son agenda politique, le Premier ministre a indiqué qu'il sera reçu avec sa délégation ce jeudi 10 novembre 2022 par le Quatuor dans le cadre des activités préparatoires du dialogue inclusif.

Il a précisé que les lignes bougent, car c'est les lieux de constater que les Guinéens ont soif de se parler et dans cette phase importante du processus de renforcement de la cohésion sociale dans notre pays.

A l'occasion le Premier ministre a, au nom du Gouvernement, salué les efforts des uns et des autres consentis à cet étape charnière de la Transition.

En outre, le Chef du Gouvernement a rappelé au Conseil qu'il reste 24 mois pour dérouler les 10 points du chronogramme avant le démarrage des activités en janvier 2023.

Le Premier ministre a recommandé au Conseil l'élaboration d'un budget pour chacun des points. Pour cela, il a responsabilisé certains ministres à présider pour chaque point un comité d'élaboration du budget.

S'agissant des projets prioritaires, le Premier ministre a informé le Conseil que le

Président de la Transition a donné des instructions de confier les travaux de réhabilitation des voiries de Conakry au Génie militaire de l'Armée.

Pour ce faire, il a rassuré du renforcement de leur capacité technique et qu'à cet effet, une mission séjourne actuellement à Conakry pour évaluer également leurs besoins.

Au niveau de l'Administration, le Premier ministre a fait un constat sur le fait que les Conseils de cabinet de certains ministères sont réservés exclusivement au ministre, au secrétaire général, au ou à la chef(fe) de cabinet et aux conseillers.

Aussi, il a rappelé que cette instance hebdomadaire de gouvernance est établie pour partager, d'une part, les décisions et directives du Président de la Transition et du Gouvernement, et d'autre part, discuter du déroulement des missions régaliennes.

Pour conférer aux Conseils de cabinet un caractère inclusif, le Premier ministre a instruit chaque ministre d'élargir cette instance aux directeurs nationaux, généraux et leurs adjoints.

A cet effet, le Chef du Gouvernement a affirmé qu'il attache du prix au respect de cette mesure qui contribue au renforcement du travail d'équipe dans l'Administration. Par la même occasion, il a invité le Conseil à veiller à la transmission de leurs procès-verbaux (PV) de conseils à son cabinet.

Au niveau des déplacements des VA, le Premier ministre a signalé que les services de la gendarmerie ont du mal à faire passer la décision par suite d'interactions entre les cadres de l'Administration et les agents. A l'occasion, il a recommandé au Conseil de faire améliorer la courtoisie dans ce sens.

Enfin, le Chef du Gouvernement a informé le conseil qu'après l'embellissement réussi des ronds-points, qu'il procèdera à leur inauguration en compagnie avec madame la Gouverneure de la ville de Conakry. Dans la même logique, qu'il invitera madame la gouverneure à travailler avec le ministre de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat à travers l'Office National du Tourisme sur un projet d'aménagement de cinq (5) plages à Conakry.

(Suite à la page 10)

GOUVERNEMENT

Session ordinaire du Conseil des ministres

Plusieurs communications ont été débattues en Conseil Interministériel :

Le ministre des Mines et de la Géologie a présenté une communication relative au projet de construction d'une raffinerie d'or en République de Guinée.

Le ministre a rappelé que la transformation de certaines substances minérales en produits semi-finis et finis afin de maximiser la valeur ajoutée demeure une priorité essentielle et urgente du Président de la Transition.

Pour matérialiser cette vision du Chef de l'Etat, le ministre a fait savoir que son département, après une analyse minutieuse et approfondie, a identifié les substances minérales pouvant être transformées sur place parmi lesquelles figure la transformation de l'or.

Madame la ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime a quant à elle présenté une communication relative à la présence gênante des navires non-détenteurs de licences de pêche dans les zones de débarquement. Elle a exposé la problématique de la présence massive, risquée et dérangeante des navires de pêche non-détenteurs de licences dans les zones de débarquement et sur le littoral.

Enfin le ministre de l'Economie, des Finances et du Plan a présenté deux communications :

- L'une relative à l'opportunité qu'offre le Millenium Challenges Corporation (MCC) à la Guinée;
- et l'autre relative au Processus d'Elaboration du Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022-2025 et du Programme de Relance Economique (PRE).

III. DECISIONS

MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

Communication relative au projet de construction d'une raffinerie d'Or en République de Guinée :

Le Conseil a validé à l'unanimité le projet de construction de ladite raffinerie qui sera une innovation permettant à la Guinée de se positionner en la matière. Ainsi, encourage le ministre à prendre toutes les dispositions idoines pour organiser l'appel d'offres.

MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME

Communication relative à la présence gênante des navires non-détenteurs de licences de pêche dans les zones de débarquement :

Le Conseil a invité madame la ministre, à se mettre en rapport préalablement avec l'autorité de régulation fluviomaritime en vue de s'enquérir du contenu des instruments juridiques nationaux ou internationaux régis en la matière, préalablement à toute prise de mesure de police administrative.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

Première communication relative à l'opportunité qu'offre Millenium Challenges Corporation (MCC) à la Guinée:

Le Conseil a validé le dispositif déjà mis en place pour le suivi des indicateurs et a instruit au ministre de communiquer régulièrement le résultat au Gouvernement.

Le conseil a instruit le ministre d'identifier et d'engranger toutes les réformes nécessaires, susceptibles d'améliorer les scores de la Guinée afin d'accroître son éligibilité au Millenium Challenges Corporation.

Communication relative au Processus d'Elaboration du Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022-2025 et du Programme de Relance Economique (PRE).

Le Conseil a approuvé le Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022-2025 et du Programme de Relance Economique (PRE).

Le Conseil a instruit au ministre de préparer une note synthétique à l'intention du cabinet du Président pour les dernières orientations avant d'adresser ces deux projets au Conseil National de la Transition

Quant à l'institutionnalisation de la journée du 28 janvier comme Journée Nationale de la Police en Guinée, sollicitée par le ministre de la Sécurité et de la Protection Civile :

Le conseil a décidé de souscrire plutôt au maintien du 01 novembre comme Journées nationales combinées des Forces de défense et de sécurité.

IV. AU TITRE DES DIVERS

Au nom de son Excellence Monsieur le Président de la Transition, du Premier ministre

et de l'ensemble des membres du Gouvernement, le ministre secrétaire-général du Gouvernement a fait un rappel historique important indiquant que le 10 novembre 1958, la République de Guinée nouvellement indépendante adoptait sa première Constitution.

Le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique a sollicité des membres du Gouvernement leur participation à la formation en compétences numériques de l'administration ICDL AFRICA organisée par son département. Le Conseil a approuvé cette initiative en recommandant de se mettre en collaboration ou en synergie avec le département du Travail et de la Fonction Publique.

Il a également fait part du projet de normalisation et de la qualité des normes concernant les outils ou matériels informatiques en pratique dans les départements ministériels et le Conseil a recommandé de se rapprocher de la direction de la Comptabilité Matière et de la Direction Nationale des

Marchés Publics.

Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire a fait part de l'initiative prise par son département en vue de l'organisation des états généraux du foncier.

Le ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Etranger a fait un compte rendu succinct de sa mission de travail aux Emirats Arabes-Unis et de la tenue prochaine de la grande commission mixte Guinée-Malienne.

Le ministre des Mines et de la Géologie a informé le Conseil de l'organisation du 15 au 17 novembre 2022 du symposium Mines-Guinée.

Pour le ministre de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation, dans le cadre de la révision des programmes scolaires obsolètes, le département a signé un accord cadre d'accompagnement avec le Bureau International de l'Education (BIE) de l'UNESCO pour la mise en place d'un Cadre d'Orientation Curriculaire

(C.O.C).

Le ministre de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat a remercié monsieur le Président de la Transition, le Premier ministre et l'ensemble des membres du Gouvernement pour le soutien et la bonne organisation lors du passage du rallie Budapest-Bamako sur le territoire guinéen.

La ministre de la Communication et de l'Information (MIC) enverra une correspondance à chaque ministre dans le cadre de l'amélioration de la planification des activités/services de média public afin de connaître en amont les activités/événements à couvrir par chaque département en coordination avec leur service de communication. Le MIC compte mettre à la disposition de chaque ministère une équipe dédiée de reportages (RTG, Horoya et correspondant AGP) pour faciliter la couverture de leurs événements respectifs.

Conakry le 10 novembre 2022

Le Conseil des ministres

Santé... Santé... Santé...

5 conseils pour survivre aux pollens en période de forte chaleur



De fortes chaleurs sont annoncées toute la semaine. Si c'est une bonne nouvelle pour sortir et profiter des vacances, c'est un défi de plus pour l'allergique qui se doit de survivre aux pollens pour toute la période estivale. Voici cinq conseils pour vous faciliter la vie, sans vous éloigner du soleil.

La pollinose, couramment appelé l'allergie au pollen ou «rhume des foins» est une des causes de la rhinite allergique. La rhinite allergique est une réaction excessive du système immunitaire qui reconnaît un allergène comme un «ennemi». Il libère alors de l'histamine qui entraîne l'inflammation de la muqueuse du nez, de la gorge et des yeux.

Les principaux allergènes en cause sont : les pollens (fleurs, arbres, gazon, graminées) mais peuvent aussi être les acariens, les poils ou plumes d'animaux, la poussière domestique, les moisissures...

Le pollen de l'ambrosie,

une plante envahissante et particulièrement abondante dans le Sud de la France, fait partie des allergènes les plus redoutables. En effet, il suffit de cinq grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez l'allergique. Dans le Sud-Est, des campagnes d'arrachage sont régulièrement organisées pour lutter contre ce fléau.

Le bulletin d'alerte publié par le réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) annonçait le premier pic d'émission pollinique de l'ambrosie du 12 au 17 août dans la région lyonnaise. Néanmoins, de nombreux pics peuvent encore survenir d'ici la fin de l'été. Alors pour mieux vous prémunir contre les pollens, l'allergologue Pascal Bousquier vous propose quelques astuces simples à réaliser :

USA

Les élections américaines de mi-mandat tardent à trouver vainqueur

La bataille de la démocratie s'éternise aux États-Unis : trois jours après les élections de mi-mandat, une lutte serrée bat toujours son plein pour la majorité à la Chambre des représentants et au Sénat. Les Américains pourraient même attendre des semaines avant de connaître le verdict final. Analyse des victoires et des défaites importantes jusqu'à présent — et explication des raisons pour lesquelles les derniers résultats tardent toujours.

Avec 211 sièges sur les 218 nécessaires pour obtenir la majorité, les républicains étaient en bonne voie, vendredi, de prendre les commandes de la Chambre des représentants. Une trentaine de sièges doivent toujours être attribués. Les données actuelles démontrent toutefois que la victoire conservatrice s'avérerait nettement plus courte que ce que plusieurs médias et experts prédisaient.

La conquête de la Chambre par les républicains avec une mince majorité serait moins lourde de conséquences pour les démocrates que le scénario du « tsunami rouge », qui ne s'est pas produit. Car même si la domination de la Chambre ne dépend que de l'obtention du seuil de 218 sièges, le parti au pouvoir peut tout de même être fragilisé par une faible majorité.

« À partir du moment où vous êtes majoritaires, ça n'a aucune importance que votre marge soit de 1 ou 50 sièges. Si vous avez le contrôle de la Chambre, vous pouvez déterminer ce sur quoi on débat, sur quel

projet de loi on vote, ou proposer des comités d'enquête du congrès », indique Rafael Jacob, analyste politique rattaché à la Chaire Raoul-Dandurand de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Or, une composition hautement divisée peut venir compliquer l'élection du président de la Chambre des représentants, qui a besoin de 218 votes. Le président de la Chambre est le troisième personnage en importance des États-Unis, après le président et le vice-président.

« Dans un système très divisé, où tu ne peux pas t'attendre à avoir des votes du parti adverse, si ton caucus ne t'appuie pas unanimement, ça change quelque chose d'avoir une majorité courte ou beaucoup plus large », explique M. Jacob.

Une courte majorité de républicains rendrait également la prochaine élection plus incertaine que si la vague rouge s'était produite, puisque les démocrates n'auront qu'à regagner que quelques sièges s'ils veulent

reprendre les rênes de la Chambre basse.

« Quand un parti gagne [la Chambre des représentants] avec une énorme marge, cette majorité tend à être plus sûre pendant plus longtemps. En ce moment, c'est super volatil, et personne ne peut dire qui va gagner ou regagner la majorité à la Chambre dans deux ans », note-t-il.

Incertitude au Sénat

Si une tendance se dessine pour la Chambre des représentants, la majorité au Sénat reste, elle, très incertaine. Seulement le tiers (35) des 100 sièges étaient en jeu lors du scrutin, et 32 ont été remportés jusqu'à présent : 12 sièges par les démocrates et 20 par les républicains.

Les deux camps étaient presque à égalité avec 48 et 49 sièges respectivement, vendredi. Un 49^e siège serait toutefois à portée de main des démocrates, en Arizona.

La Pennsylvanie est le seul État ayant connu un changement d'allégeance à la Chambre haute, les démocrates l'ayant arrachée aux républicains. Le candidat démocrate John Fetterman l'a emporté avec 51 % des voix sur le candidat trumpiste Mehmet Öz — un coup dur pour les républicains, puisque chaque siège s'avère décisif pour la domination de la Chambre

haute.

Selon de nombreux médias américains, l'ancien président Donald Trump était « furieux » de cette défaite, mercredi. Le milliardaire aurait rejeté la faute sur les personnes qui lui ont conseillé de soutenir le D^r Mehmet Öz dans la course, y compris son épouse, Melania.

Avec trois sièges toujours disputés — le Nevada, l'Arizona et la Géorgie —, deux scénarios sont maintenant possibles au Sénat. Si l'un des camps s'empare de l'Arizona et du Nevada, il prendra automatiquement le contrôle du Sénat. En revanche, si les deux États ne sont pas remportés par un même parti, tout reposera alors sur la Géorgie, qui tranchera.

Dans ce cas, il faudrait plusieurs jours, voire des

les résultats ne seront pas connus avant le 6 décembre, jour de second tour en Géorgie. Comme aucun candidat n'a franchi la barre des 50 % des voix, le sénateur démocrate sortant Raphael Warnock et l'ancienne vedette de football républicaine Herschel Walker devront s'affronter de nouveau. Raphael Warnock a récolté 49,4 % des voix des suffrages mardi, contre 48,5 % pour son rival républicain.

Advenant que la Géorgie doive trancher, la course serait cruciale pour Joe Biden, qui doit conserver le Sénat s'il veut poursuivre son programme des deux prochaines années.

« Le fait de conserver le Sénat pour les démocrates ferait en sorte que Joe Biden pourrait continuer à nommer des gens au sein de l'appareil gouvernemental américain, dont des juges fédéraux, pour les deux prochaines années. Ça, c'est très important », explique le chercheur postdoctoral à la Chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM.

Rappelons que les républicains doivent gagner 51 sièges pour prendre les commandes du Sénat, tandis que les démocrates doivent gagner 50 sièges pour les conserver.

Les démocrates détenaient une très mince majorité avant les élections de mardi : le Sénat était divisé à 50-50, mais les démocrates avaient le pouvoir grâce à la vice-présidente Kamala Harris, qui peut exprimer un vote décisif sur les mesures si la Chambre est dans l'impasse.

Attente et complotisme

Les Américains ont voté mardi, mais, plusieurs jours après le scrutin, les résultats se font toujours attendre. (Suite à la page 12)

Avis important

L'Administration et la Direction Générale de "L'Indépendant & Démocrate" informent tous ses partenaires et annonceurs, que depuis le 1^{er} novembre 2022, **Monsieur Mamadou Aliou DIAKITE** n'est plus le Directeur Commercial du groupe de presse.

Par conséquent, **M. Diakité** n'est plus membre de notre personnel et n'est habilité ni à représenter, ni à engager L'Indépendant & Le Démocrate dans une quelconque activité.

Désormais, en cas de besoin, le groupe de **L'Indépendant & Le Démocrate** vous invite cordialement à vous référer à l'adresse directioncommerciale@lindependant.org telle que mentionnée dans l'ours du journal.

Merci de nous faire confiance

L'Administrateur général du groupe de presse de "L'INDEPENDANT & Le Démocrate"

«Au Nevada, par exemple, les règles électorales concernant le vote par correspondance contribuent à cette attente : tant que les bulletins de vote portent un cachet postal datant d'avant le jour du scrutin, ils peuvent être comptés jusqu'au samedi 12 novembre.services»

semaines, avant de connaître le verdict, puisque

Avis très important

Pour vos avis, annonces et publicités, Publi-reportages, couvertures médiatiques et abonnements, contactez le service commercial et marketing au :

Tél. : Tél. (+224) 666 607 999 / Tél. (+ 224) 628.529.162

E-mail : servicecommercial@lindependant.org

USA

Les élections américaines de mi-mandat tardent à trouver vainqueur



Pourquoi ? Chacun des 50 États dispose de ses propres règles — dont certaines rendent presque impossible un dépouillement rapide, résume M. Jacob.

Au Nevada, par exemple, les règles électorales concernant le vote par correspondance contribuent à cette attente : tant que les bulletins de vote portent un cachet postal datant d'avant le jour du scrutin, ils peuvent être comptés jusqu'au samedi 12 novembre.

« C'est donc entièrement possible qu'aujourd'hui, vendredi, l'État du Nevada reçoive encore des bulletins de vote. C'est impossible de terminer [le dépouillement] mardi avec des règles de la sorte », dit-il.

Le temps additionnel nécessaire à la réalisation du dépouillement alimente régulièrement les théories du complot, comme ce fut le cas en 2020. « C'était dangereux de ne pas être plus rapide et efficace dans

le contexte social des États-Unis. Je pense que le risque était plus gros en 2020, puisque Donald Trump était sur les bulletins de vote. Mais aujourd'hui, ça n'aide pas du tout le climat », précise M. Jacob.

Le trumpisme affaibli

Bien qu'elles suscitent généralement moins d'attention que la bataille pour le Congrès, les courses gubernatoriales font l'objet d'importants enjeux, comme la question de l'accès au vote, l'accès à l'avortement et les droits des personnes transgenres.

Les États-Unis ont élu 24 gouverneurs républicains et 22 gouverneurs démocrates, soit un gain de 2 postes pour les démocrates pour le moment. Les résultats ne sont toujours pas officiels pour quatre États : l'Oregon (annoncé démocrate par plusieurs médias), le Nevada, l'Arizona et l'Alaska.

La réélection du gouverneur républicain de la Floride, Ron DeSantis, a fait couler beaucoup d'encre depuis mardi. Le rival potentiel de Donald Trump à l'investiture républicaine en vue de la présidentielle de 2024 a été réélu avec près de 60 % des voix.

Pour Rafael Jacob, l'élection de DeSantis et celle d'autres gouverneurs républicains, comme Brian Kemp en Géorgie et Chris Sununu au New Hampshire, démontrent la tendance des électeurs à s'éloigner de l'ancien président Trump.

« Ce sont tous des gouverneurs républicains qui se sont fait réélire confortablement dans des États qui ne sont pas nécessairement des bastions républicains. Quand vous regardez leur profil, ce sont des types qui ne se présentaient pas comme des « trumpistes ». Ils ont vraiment cultivé leur propre marque. »

En effet, une série de candidats soutenus publiquement par l'ancien président américain ont été battus — une démonstration de faiblesse pour plusieurs alliés du parti républicain. M. Trump, qui devait possiblement annoncer sa candidature au scrutin présidentiel de 2024, est maintenant sous le feu des critiques, étant considéré comme responsable du sort des républicains dans

plusieurs courses d'importance.

Difficile de prédire ce qu'il adviendra de son annonce de mardi, selon Rafael Jacob. « [S]'il se lance [dans la course de 2024], il ne le fait pas dans une position de force. Quand on regarde sur Truth Social, les messages qu'il envoie depuis quelques jours sont décousus. Ça sent la panique. »

(Source : *Le Devoir* du 12 novembre 2022, Sandrine Vieira)

MONDIAL 2022

Le sélectionneur sénégalais, Aliou Cissé, publie sa liste, Sadio Mané ira au Mondial

Le sélectionneur national du Sénégal, Aliou Cissé, a publié ce vendredi 11 novembre, la liste des joueurs retenus pour la Coupe du monde 2022 prévue au Qatar.



Fin du suspense sur la participation de Sadio Mané. Annoncé forfait en raison d'une blessure au péroné, l'attaquant du Bayern Munich est bien présent dans la liste des 26 joueurs du Sénégal.

Derniers vainqueurs de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN), les Lions de la Téranga conduits par le coach Aliou Cissé peuvent respirer et compteront, sauf coup de théâtre, sur l'ailier du Bayern Munich.

Sadio Mané sera notamment épaulé par Bamba Dieng (Olympique

de Marseille), Kalidou Koulibaly, Édouard Mendy (Chelsea), Idrissa Gueye (Everton) et Abdou Diallo (RB Leipzig).

L'absence la plus notable dans le groupe des champions d'Afrique est celle de l'arrière latéral gauche, Saliou Cissé, désigné meilleur à poste à la dernière CAN.

Dans le groupe A, le Sénégal affrontera les Pays-Bas (21 novembre), le Qatar (25 novembre) et l'Équateur (29 novembre).

Amadou Tidiane Diallo

Avis important

L'Administration et la Direction Générale de "L'Indépendant & Démocrate" informent tous ses partenaires et annonceurs, que depuis le 1^{er} novembre 2022, **Monsieur Mamadou Aliou DIAKITE** n'est plus le Directeur Commercial du groupe de presse.

Par conséquent, **M. Diakité** n'est plus membre de notre personnel et n'est habilité ni à représenter, ni à engager L'Indépendant & Le Démocrate dans une quelconque activité.

Désormais, en cas de besoin, le groupe de **L'Indépendant & Le Démocrate** vous invite cordialement à vous référer à l'adresse directioncommerciale@lindependant.org telle que mentionnée dans l'ours du journal.

Merci de nous faire confiance

L'Administrateur général du groupe de presse de "L'INDEPENDANT & Le Démocrate"